



Commission économique pour l'Europe**Comité des transports intérieurs****Groupe de travail des problèmes douaniers
intéressant les transports****Groupe d'experts des aspects théoriques et techniques
de l'informatisation du régime TIR****Deuxième session**

Genève, 25-28 mai 2021

Point 1 de l'ordre du jour provisoire

Adoption de l'ordre du jour**Ordre du jour provisoire de la première session
du Groupe d'experts sur les aspects conceptuels
et techniques de l'informatisation du régime TIR¹**qui se tiendra dans la salle TPS2 et en ligne, à partir du 25 mai 2021 à 10 heures²**I. Ordre du jour provisoire**

1. Adoption de l'ordre du jour.
2. Rapport de la première session du Groupe d'experts des aspects théoriques et techniques de l'informatisation du régime TIR.
3. Rapports des réunions préparatoires pour le Groupe d'experts des aspects théoriques et techniques de l'informatisation du régime TIR.
4. Plan de travail.
5. Système international eTIR :
 - a) Rapport sur l'état d'avancement de l'élaboration du système international eTIR ;

¹ Avant la session, les documents peuvent être téléchargés à partir du site Web de la Division des transports de la CEE, à l'adresse etir.unece.org. À titre exceptionnel, ils peuvent également être obtenus par courrier électronique (andre.sceia@un.org).

Les représentants sont priés de s'inscrire en ligne à l'adresse suivante :

uncdb.unece.org/app/ext/meeting-registration?id=qvHGqB.

Les informations relatives à la connexion à la plateforme de vidéoconférence seront fournies en temps utile aux participants qui se seront inscrits.

² La réunion se tiendra en présentiel et en ligne avec interprétation simultanée le 25 mai 2021 de 10 heures à 12 heures et les 26, 27 et 28 mai 2021 de 10 heures à 12 heures et de 14 heures à 16 heures. Le 25 mai 2021, de 14 heures à 17 heures, elle se déroulera en présentiel et en ligne, mais en anglais seulement.



- b) Rapport de situation sur la connexion des systèmes douaniers nationaux au système international eTIR ;
 - c) Validation de principe NCTS-eTIR.
6. Version 4.3 des spécifications conceptuelles, fonctionnelles et techniques du système eTIR :
- a) Introduction ;
 - b) Concepts relatifs au système eTIR ;
 - c) Spécifications fonctionnelles du système eTIR ;
 - d) Spécifications techniques du système eTIR ;
 - e) Amendements.
7. Questions diverses :
- a) Annexe 11 de la Convention TIR ;
 - b) Faits nouveaux aux plans national et régional ;
 - c) Dates et lieux des sessions du Groupe d'experts.
8. Adoption du rapport.

II. Annotations

1. Adoption de l'ordre du jour

Conformément au Règlement intérieur de la Commission, le premier point inscrit à l'ordre du jour provisoire est l'adoption de l'ordre du jour.

Document(s)

ECE/TRANS/WP.30/GE.1/3.

2. Rapport de la première session du Groupe d'experts des aspects théoriques et techniques de l'informatisation du régime TIR

Le Groupe d'experts souhaitera sans doute approuver le rapport de sa première session, présenté dans le document ECE/TRANS/WP.30/GE.1/2.

Document(s)

ECE/TRANS/WP.30/GE.1/2.

3. Rapports des réunions préparatoires pour le Groupe d'experts des aspects théoriques et techniques de l'informatisation du régime TIR

Le Groupe d'experts souhaitera sans doute examiner et, éventuellement, approuver le rapport de la réunion préparatoire informelle en vue de sa deuxième session, tenue le 22 janvier 2021, qui est présenté dans le document ECE/TRANS/WP.30/GE.1/2021/21.

Le Groupe d'experts souhaitera sans doute aussi examiner et, éventuellement, approuver le rapport de la réunion préparatoire en vue de sa deuxième session, tenue les 7 et 8 avril 2021, qui est présenté dans le document ECE/TRANS/WP.30/GE.1/2021/40.

Il pourra, s'il le souhaite, tenir compte du conseil donné par les experts durant les réunions préparatoires, à savoir accélérer ses travaux au cours de la deuxième session.

Document(s)

ECE/TRANS/WP.30/GE.1/2021/21 et ECE/TRANS/WP.30/GE.1/2021/40.

4. Plan de travail

Le Groupe d'experts souhaitera sans doute prendre note du plan de travail modifié qu'il a adopté à sa première session et qui est présenté dans le document ECE/TRANS/WP.30/GE.1/2021/2/Rev.1.

Document(s)

ECE/TRANS/WP.30/GE.1/2021/2/Rev.1.

5. Système international eTIR

a) Rapport sur l'état d'avancement de l'élaboration du système international eTIR

Le Groupe d'experts souhaitera sans doute être informé des progrès réalisés dans l'élaboration du système international eTIR, y compris les guides techniques établis par le secrétariat, qui sont disponibles sur le portail de la documentation eTIR³.

³ <https://wiki.unece.org/display/ED/eTIR+documentation+-+Homepage>.

b) Rapport de situation sur la connexion des systèmes douaniers nationaux au système international eTIR

Le Groupe d'experts souhaitera sans doute être informé des progrès accomplis par les administrations douanières en ce qui concerne leur connexion au système international eTIR.

c) Validation de principe NCTS-eTIR

Le Groupe d'experts souhaitera sans doute prendre connaissance du document informel WP.30/GE.1 n° 7 (2021), qui présente la validation de principe eTIR-NCTS⁴ élaborée par la Commission européenne et la CEE. Il s'agit d'une analyse de la compatibilité entre les processus et les données requises de part et d'autre (eTIR et NCTS), visant à déterminer la méthode la plus appropriée pour connecter les systèmes douaniers des pays de l'Union européenne au système international eTIR.

Document(s)

Document informel WP.30/GE.1 n° 7 (2021).

6. Version 4.3 des spécifications conceptuelles, fonctionnelles et techniques du système eTIR

a) Introduction

Le Groupe d'experts souhaitera sans doute examiner et approuver la version 4.3 de l'introduction, présentée dans les documents ECE/TRANS/WP.30/GE.1/2021/9, ECE/TRANS/WP.30/GE.1/2021/10, ECE/TRANS/WP.30/GE.1/2021/11, ECE/TRANS/WP.30/GE.1/2021/12 et ECE/TRANS/WP.30/GE.1/2021/13, ainsi que la version de synthèse établie par le secrétariat et présentée dans le document informel WP.30/GE.1 n° 1 (2021).

Document(s)

ECE/TRANS/WP.30/GE.1/2021/9, ECE/TRANS/WP.30/GE.1/2021/10, ECE/TRANS/WP.30/GE.1/2021/11, ECE/TRANS/WP.30/GE.1/2021/12, ECE/TRANS/WP.30/GE.1/2021/13 et document informel WP.30/GE.1 n° 1 (2021).

b) Concepts relatifs au système eTIR

Le Groupe d'experts souhaitera sans doute examiner et approuver la version 4.3 des concepts relatifs au système eTIR, présentée dans les documents ECE/TRANS/WP.30/GE.1/2021/14/Rev.1 et ECE/TRANS/WP.30/GE.1/2021/15/Rev.1, ainsi que la version de synthèse établie par le secrétariat dans le document informel WP.30/GE.1 n° 2 (2021). Il souhaitera vraisemblablement noter que le secrétariat a procédé à une révision majeure du document sur les concepts eTIR afin de l'aligner entièrement sur l'annexe 11 et sur les nombreuses décisions prises en ce qui concerne les spécifications fonctionnelles. Des informations obsolètes ont également été supprimées de ce document.

Document(s)

ECE/TRANS/WP.30/GE.1/2021/14/Rev.1, ECE/TRANS/WP.30/GE.1/2021/15/Rev.1 et document informel WP.30/GE.1 n° 2 (2021).

c) Spécifications fonctionnelles du système eTIR

Le Groupe d'experts souhaitera sans doute examiner et approuver la version 4.3 des spécifications fonctionnelles eTIR, présentée dans les documents ECE/TRANS/WP.30/GE.1/2021/22, ECE/TRANS/WP.30/GE.1/2021/23, ECE/TRANS/WP.30/GE.1/2021/24, ECE/TRANS/WP.30/GE.1/2021/25, ECE/TRANS/WP.30/GE.1/2021/26, ECE/TRANS/WP.30/GE.1/2021/27, ECE/TRANS/WP.30/GE.1/2021/28, ECE/TRANS/WP.30/GE.1/2021/16/Rev.1, ECE/TRANS/WP.30/GE.1/2021/17/Rev.1 et

⁴ New Computerized Transit System.

ECE/TRANS/WP.30/GE.1/2021/18/Rev.1, ainsi que la version de synthèse établie par le secrétariat dans le document informel WP.30/GE.1 n° 8 (2021).

Document(s)

ECE/TRANS/WP.30/GE.1/2021/22, ECE/TRANS/WP.30/GE.1/2021/23, ECE/TRANS/WP.30/GE.1/2021/24, ECE/TRANS/WP.30/GE.1/2021/25, ECE/TRANS/WP.30/GE.1/2021/26, ECE/TRANS/WP.30/GE.1/2021/27, ECE/TRANS/WP.30/GE.1/2021/28, ECE/TRANS/WP.30/GE.1/2021/29, ECE/TRANS/WP.30/GE.1/2021/16/Rev.1, ECE/TRANS/WP.30/GE.1/2021/17/Rev.1, ECE/TRANS/WP.30/GE.1/2021/18/Rev.1 et document informel WP.30/GE.1 n° 8 (2021).

d) Spécifications techniques du système eTIR

Le Groupe d'experts souhaitera sans doute examiner et approuver la version 4.3 des spécifications techniques eTIR, présentée dans les documents ECE/TRANS/WP.30/GE.1/2021/30, ECE/TRANS/WP.30/GE.1/2021/31, ECE/TRANS/WP.30/GE.1/2021/32, ECE/TRANS/WP.30/GE.1/2021/33, ECE/TRANS/WP.30/GE.1/2021/34, ECE/TRANS/WP.30/GE.1/2021/35 et ECE/TRANS/WP.30/GE.1/2021/36, ainsi que la version de synthèse établie par le secrétariat dans le document informel WP.30/GE.1 n° 9 (2021).

Document(s)

ECE/TRANS/WP.30/GE.1/2021/30, ECE/TRANS/WP.30/GE.1/2021/31, ECE/TRANS/WP.30/GE.1/2021/32, ECE/TRANS/WP.30/GE.1/2021/33, ECE/TRANS/WP.30/GE.1/2021/34, ECE/TRANS/WP.30/GE.1/2021/35, ECE/TRANS/WP.30/GE.1/2021/36 et document informel WP.30/GE.1 n° 9 (2021).

e) Amendements

Le Groupe d'experts souhaitera sans doute examiner le document ECE/TRANS/WP.30/GE.1/2021/37, qui contient des propositions d'amendements supplémentaires aux spécifications eTIR, à examiner au titre des points 6 c) et 6 d) de l'ordre du jour.

Il souhaitera sans doute examiner aussi le document ECE/TRANS/WP.30/GE.1/2021/38, qui contient les prescriptions de la Commission économique eurasiatique transmises par la Fédération de Russie.

Document(s)

ECE/TRANS/WP.30/GE.1/2021/37 et ECE/TRANS/WP.30/GE.1/2021/38.

7. Questions diverses

a) Annexe 11 de la Convention TIR

Le Groupe de travail souhaitera sans doute être informé des faits nouveaux concernant l'annexe 11.

b) Faits nouveaux aux plans national et régional

Le Groupe d'experts souhaitera sans doute être informé des faits nouveaux récents concernant l'informatisation du régime TIR, ou bien fournir des éléments actualisés relatifs aux exposés précédents. Les participants souhaitant rendre compte de leur expérience au Groupe d'experts sont invités à contacter le secrétariat dans les meilleurs délais et au plus tard le 1^{er} mai 2021.

c) Dates et lieux des sessions du Groupe d'experts

Le Groupe d'experts souhaitera sans doute noter que la troisième session est prévue du 13 au 15 septembre 2021. Tant que la situation épidémiologique limitera les voyages internationaux et entraînera des quarantaines obligatoires, le secrétariat s'efforcera d'organiser des sessions hybrides (participation à distance et sur place).

8. Adoption du rapport

Après la session, le secrétariat publiera un rapport qui sera soumis pour approbation à la troisième session du Groupe d'experts.
